

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL
DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2024**

COMPTE RENDU VALANT PROCES VERBAL

Etaient Présents :

Membres Elus :

Patrick VASSAL, Josiane DEVAUX DE MOURGUES, Justine PERONNET, Thierry GOBINO, Patrice VARLET, Michel FACCIN

Membres Nommés :

Gilbert LEPELTIER, Renaud GUILLEMARD, Simone LONG, Nadine CHOIGNON, Charles INGBERG

Membres représentés :

Vincent MORISSE par Patrick VASSAL, Danielle PROVOST par Josiane DEVAUX DE MOURGUES, Maryse GUYOMAR par Patrice VARLET

Etait absent :

Yvonne DANIELLOT

Secrétaire de séance :

Catherine LEROY

Le quorum étant atteint, Monsieur le Vice-Président ouvre la séance à 17h30.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 27 JUIN 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **A L'UNANIMITE**

-D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 27 juin 2024, tel qu'annexé à la présente délibération ;

-D'AUTORISER Monsieur le Président ou son Vice-Président et le secrétaire de séance à signer ledit procès-verbal.

2. DECISIONS DU PRESIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **PRENDRE ACTE**

-des décisions n° 240045 à 240093 prises par le Président du Centre Communal d'Action Sociale.

3. CONVENTION LOCALE DE PARTENARIAT MULTI-VOLETS ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINTE-MAXIME, LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU VAR ET LA CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE SANTE DU TRAVAIL SUD-EST

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **A L'UNANIMITE**

-D'APPROUVER les termes de la convention locale de partenariat multi-volets à intervenir entre le Centre Communal d'Action Sociale de Sainte Maxime, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Var et la Caisse d'assurance retraite et de Santé du Travail Sud Est,

-D'AUTORISER Monsieur le Président ou son Vice-Président à signer ladite convention et à prendre toute disposition ou toute décision tendant à rendre effective cette délibération.

4. CONVENTION D'UTILISATION DU PORTAIL EXTRANET " ESPACES PARTENAIRES" ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINTE-MAXIME ET LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU VAR

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **A L'UNANIMITE**

-D'APPROUVER les termes de la convention d'utilisation du portail extranet « Espaces Partenaires » à intervenir entre le Centre Communal d'Action Sociale de Sainte-Maxime et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Var, telle qu'annexée à la délibération,

-D'AUTORISER Monsieur le Président ou son Vice-Président à signer ladite convention ainsi que la convention « métier » qui lui est adossée et à prendre toute disposition ou toute décision tendant à rendre effective cette délibération.

5. REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRECHE

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **A L'UNANIMITE**

-D'APPROUVER le règlement d'attribution des places en crèche ;

-D'AUTORISER Monsieur le Président ou son Vice-Président à signer la convention et à prendre toute disposition ou toute décision tendant à rendre effective cette délibération.

6. MODIFICATIONS DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES MULTI-ACCUEILS DU JAS NEUF ET DE LA MAISON DES ENFANTS

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : **A L'UNANIMITE**

-D'APPROUVER les modifications du règlement de fonctionnement des multi-accueils du Jas Neuf et de la Maison des Enfants tels que présentées et annexées à la délibération ;

-D'AUTORISER Monsieur le Président ou son Vice-Président à prendre toute disposition toute décision tendant à rendre effective cette délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h27.

Secrétaire de séance :



Président de séance :

